

ORANGE SANGUINE !



Le feuillet d'information rapide et solidaire de la section d'Eure-et-Loir du SNUI

La boîte à lettre fonctionnelle ► snui.eure-et-loir@dgi.finances.gouv.fr

Le site de votre section ► <http://www.snui.fr/28/>

LA « LETTRE » DU SNUI 28

AGORA - PHOBIE

NON AU BADGEAGE AGORA

Pour mettre un terme à « l'intoxication » généralisée de la part de la DGI, faisons d'abord le point sur l'intérêt réel que peut présenter l'application AGORA pour les agents : **aucun !** AGORA n'est conçu que pour simplifier la gestion des ressources humaines, et pour faciliter la tâche des chefs de service, contrairement à la présentation qui en a été faite par la Direction, qui la considère comme un « retour » positif au profit des agents dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens (ou de performance, c'est la même chose).

La mise en place d'AGORA n'est en fait qu'un moyen de revenir sournoisement sur le régime des 35 heures (ou des 36 heures 12, à la DGI), en « barbotant » plusieurs minutes par jour à chaque agent.

La formation officielle dispensée aux agents visés par l'expérimentation reste très évasive sur le sujet du pointage, surtout sur la perte de temps qu'il engendre. Son déroulement est pourtant prévisible : l'agent entre dans les locaux, se rend jusqu'à son poste de travail (couloir, escaliers, ascenseur...), allume son ordinateur, attend la mise en route, tape son mot de passe Pacific, entre son numéro DGI et son mot de passe spécifique pour se rendre sur le portail « métiers », clique sur l'application AGORA, et il pointe... enfin !

Même si aucun obstacle ne s'est présenté (bug, panne de micro, coup de fil, collègue à saluer, urgence statistique...), il est évident pour tous que l'agent concerné a perdu plusieurs minutes par rapport à l'ancien système de pointeuse installé à l'entrée des locaux. Et il en sera ainsi quatre fois par jour, à raison d'environ un quart d'heure chaque jour, pour une perte de temps qu'on peut évaluer au minimum à 1 heure par semaine, soit une demi-journée par mois, et pour finir 5 à 6 jours par an !

Lors des réunions de présentation d'AGORA aux agents des sites expérimentaux d'Eure et Loir, la Direction a indiqué qu'elle était « *consciente* » de la perte qu'entraîne le pointage sur les postes informatiques dans la comptabilisation du temps de travail. Elle se refuse cependant à envisager l'application d'un dédommagement horaire forfaitaire, dans la mesure où cette perte est variable selon la configuration physique des sites...

La Direction indique ingénument que seul le pointage en double commande permettra d'appréhender ces écarts, avant la décision (comme si elle n'était pas déjà prise !) d'étendre AGORA à l'ensemble du territoire, et invite en conséquence les agents des sites concernés à participer consciencieusement à cette « expérimentation » ! Le seul fait que cette expérimentation ne soit prévue que pour une durée de trois mois en dit long sur son caractère de simple « alibi »...

NE NOUS Y TROMPONS PAS !

Chacun sait ce qu'il faut penser du caractère « réversible » des expérimentations à la DGI.

Rappelons que les agents des Impôts ne demandent pas à bénéficier d'un crédit horaire forfaitaire compensateur (que l'administration n'a d'ailleurs pas l'intention de leur accorder !) Les personnels des CDI de Chartres se souviennent qu'un tel crédit avait été mis en place il y a quelques années, pour compenser les difficultés de stationnement et les inviter à adopter néanmoins « démocratiquement » les horaires variables... avant que ce crédit ne soit finalement supprimé quelques temps plus tard par un nouveau DSF.

Puisque AGORA est la fusion des nombreux logiciels intervenant en matière de ressources humaines, dont « Temptation », actuel gestionnaire des horaires variables, la nouvelle application peut être alimentée par un système de badgeage traditionnel, sans « racketter » le temps de travail des agents... mais l'occasion était trop belle !

Seul le boycott du badgeage sur les postes informatiques, actuellement organisé dans tous les départements d'expérimentation, pourra faire reculer la Direction Générale.

Comme le DRH d'Eure-et-Loir l'a d'ailleurs répondu à un agent qui signalait qu'il boycotterait le pointage sur le poste de travail, vous êtes « *libres* » de refuser !

Eh bien ce sera NON !

Ah oui, on a failli oublier : Un jour, AGORA, ça peut devenir ça :

